



Ecole de Danse Patchwork des arts (Tél 0478 688 449 - 0497 177 953)

Chaussée de Charleroi 103 à 6061 M/S/Sambre – www.patchworkdesarts.be

STAGES DANSES

- QUAND :**
- 1) Du lundi 01/07/19 au vendredi 05/07/19 de 9h30 à 16h00 (A partir de 3 ans)
 - 2) Du lundi 08/07/19 au vendredi 12/07/19 de 9h30 à 16h00 (A partir de 3ans)
 - 3) Du lundi 19/08/19 au vendredi 23/08/19 de 9h30 à 16h00(A partir de 10 ans)

LIEU : ASBL Patchwork des arts, Ch. de Charleroi, 103/A 6061Montignies/S/Sambre

POUR QUI : A partir de 3 ans

ACTIVITES : Danses.

PRIX : 80€ le stage
20€ par jour.

ORGANISATIONS :

Les cours se feront par groupe et par âge en fonction des inscriptions.
Repas et collations : Prévoir son repas de midi, collations et boissons.
Possibilités de garderie payant avant et à la fin des cours.

ATTENTION PLACES LIMITEES INSCRIPTIONS UNIQUEMENT AUPRES DE Mme Dedola ou au secrétariat. Le stage peut être annulé en cas de manque de participants.

FORMULAIRE A DECOUPER ET A REMETTRE A MME DEDOLA OU AU SECRETARIAT

Je soussignée (e), Madame/Monsieur :

Téléphone de la personne à joindre directement :

Inscris mon fils/ma fille NOM, PRENOM, DATE DE NAISSANCE du stagiaire :

- Au(x) stage(s) : 1) Du lundi 01/07/19 au vendredi 05/07/19 de 9h30 à 16h00
 2) Du lundi 07/07/19 au vendredi 12/07/19 de 9h30 à 16h00
 3) Du lundi 19/08/19 au vendredi 23/08/19 de 9h30 à 16h00

Paiement : comptant le 1^{er} jour du stage . Si garderie à signaler merci



Ecole de Danse Patchwork des arts (Tél 0478 688 449 - 0497 177 953)

Chaussée de Charleroi 103 à 6061 M/S/Sambre – www.patchworkdesarts.be

O Lu et approuvé le règlement et les conditions générales figurant sur ce folder . Signature :

RÈGLEMENT ET CONDITIONS :

Art.1 : Le paiement du droit d'inscription permet au stagiaire de participer activement au stage. Le montant comprend l'assurance.

Art. 2 : Seul le paiement du montant total du stage rend l'inscription définitive.

Art. 4 : En cas d'annulation émanant du participant, et ce quelle qu'en soit la cause, le montant des frais retenus s'élèvera à 50% du prix du stage. L'annulation doit se faire par écrit.

Art. 5 : Aucun remboursement ne sera effectué pendant le stage. Tout stage commencé reste intégralement dû même si le stagiaire ne se présente pas, et ce quelle qu'en soit la cause.

Art. 6 : Les organisateurs déclinent toute responsabilité pour les vols ou détériorations d'objets sur le lieu du stage.

Art. 7 : Les mineurs ne sont admis que si l'autorisation parentale qui figure sur le bulletin d'inscription est dûment complétée et signée, celle-ci dégageant toute responsabilité des organisateurs. L'autorisation parentale ne peut subir aucune modification manuscrite sous peine d'annulation de l'inscription.

Art. 8 : En cas d'annulation du fait des organisateurs du stage, le remboursement intégral des sommes versées sera effectué.

Art. 9: La responsabilité de l'organisation du stage ne pourra être engagée pour tout préjudice corporel ou matériel causé ou subi par tout stagiaire tant au cours des leçons qu'au cours des déplacements occasionnés par le stage.

Art. 10 : Toute faute grave sera sanctionnée par le renvoi.

Art. 11. Pour les mineurs, les parents doivent venir chercher les élèves au lieu du stage. Si une autre personne vient chercher l'enfant, une autorisation écrite des parents est à remettre au début du stage au secrétariat avec le nom de la personne qui viendra chercher l'élève.

Art. 12 : L'inscription au stage implique l'adhésion sans réserve aux clauses des présentes conditions générales d'inscription.



Ecole de Danse Patchwork des arts (Tél 0478 688 449 - 0497 177 953)

Chaussée de Charleroi 103 à 6061 M/S/Sambre – www.patchworkdesarts.be